



Rodez, le 08.04.22

A Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Suite au projet de décret étudié au CSFPT le 6 avril dernier, concernant l'attribution de 183€ nets mensuels sous forme de CTI aux Agents Territoriaux de la filière Socio-Educative (*Assistant Socio-Educatif, Moniteur-Educateur & TISF, Psychologue, Conseiller Socio-Educatif*), transformé en hypothétique prime au bon vouloir des Employeurs Territoriaux, notre Syndicat tient à vous faire part sa plus totale incompréhension et de sa très grande colère.

En effet, vous aviez annoncé vous-même, lors de la Conférence des Métiers, comment cette revalorisation des Métiers du Soins & du Lien s'articulerait :

1. Face à un contexte de très fortes tensions au plan des effectifs dans ce secteur, l'État et les Départements ont décidé d'accorder la revalorisation de 183 euros nets par mois aux professionnels de la filière socio-éducative, par équité avec les personnels soignants. Ces revalorisations, qui interviendront pour les rémunérations dues à compter du mois d'avril 2022, devront être versées au plus tard en juin sur le bulletin de paie. Ces revalorisations bénéficieront :

- aux professionnels de la filière socio-éducative des structures présentes dans le secteur non-lucratif (environ 140 000 ETP). Le coût de ces revalorisations est de 540 millions d'euros pour 2022 (720 millions d'euros en année pleine), financées à hauteur de 360 millions d'euros par l'État et la sécurité sociale d'un côté, et de 180 millions d'euros par les Départements de l'autre.
- aux personnels sous statut de la fonction publique exerçant des métiers de la filière socio-éducative (environ 30 000 ETP). L'État et la sécurité sociale d'un côté et les Départements de l'autre prendront la part qui leur revient au titre des structures qu'ils financent.

4. Enfin, l'État et les Départements de France conviennent de la nécessité de mettre fin à des iniquités constatées dans le bénéfice des revalorisations auprès des personnels soignants ou du domicile, telles qu'issues de la démarche initiée depuis 2020 dans le secteur sanitaire et social.

- L'État, via la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), financera la transposition des revalorisations salariales à tous les médecins coordonnateurs des EHPAD (40 millions d'euros) ;
- Les Départements de France, avec une participation de 30 % de l'État, assureront la transposition des revalorisations des médecins, sages-femmes et personnels soignants de la protection maternelle et infantile et autres structures territoriales (60 millions d'euros) ;

Comment peut-il en être autrement 47 jours plus tard alors que les financements sont précisés dans votre Communiqué ??? Comment pouvez-vous laisser les Employeurs Publics délibérer d'une prime alors que vous aviez annoncé qu'il s'agirait d'un Complément de Traitement Indiciaire ? Avec les « budgets contraints » des Collectivités Locales, dont la nôtre qui nous le répète lors de chaque Instance, il y aura donc des disparités et une inégalité de traitement entre les Travailleurs Sociaux & Médico-Sociaux de ce Pays.

Cela est en totale contradiction avec la campagne publicitaire (*télévisée, radiophonique & réseaux sociaux*) menée par votre gouvernement au vu de la désertion des métiers du Soins & du Lien. Et vous avez raison de promouvoir ces métiers car 70% des Départements ont entre 20 et 30% de postes vacants.

Dans notre Département, 30% de l'effectif des Référents ASE a quitté ce Service en 2020. C'est dramatique, intolérable et inédit de perdre autant de Professionnels agueris.

Un CTI pour la Fonction Publique aurait favorisé l'attraction pour ces métiers car le Régime Indemnitaire compte pour la retraite ; contrairement aux Primes.

D'ailleurs, lors de la diffusion de cette campagne publicitaire visant à recruter des Travailleurs Sociaux & Médico-Sociaux, nous avons compris que vous aviez compris à quel point ces Travailleurs-là étaient indispensables au lien et à la Paix Sociale...

Nos collègues Travailleurs Sociaux & Médico-Sociaux avaient entendu dans votre message la reconnaissance qui leur fait tant défaut quant au **travail engagé** qu'elles et ils font au quotidien afin de garantir la Paix sociale ; c'est-à-dire prévenir la maltraitance sur les enfants, les violences envers les femmes, la délinquance, la marginalisation, la pauvreté, les troubles psychiques, l'exclusion.

Par manque de remplacements, de salaire décent et au vu de la complexité des situations rencontrées, nos collègues Travailleurs Sociaux & Médico-Sociaux ne vont pas bien et usent leur santé autant que leur motivation pour continuer dans ces conditions indignes.

Un seul exemple qui montre la non-reconnaissance des Agents du Social & Médico-Social : lorsque les médias ou les hommes politiques évoquent les Fonctionnaires, ils ne parlent que des Fonctionnaires d'Etat (*Police, Justice*) et de l'Hospitalière (*Aide-Soignants, Infirmiers, Médecins*). Jamais les « Territoriaux » ne sont cités et encore moins les Travailleurs Sociaux & Médico-Sociaux Territoriaux.

Pourtant, tout le monde s'accorde pour que nos concitoyennes et concitoyens les plus fragiles soient pris en charge ; mais personne ne veut reconnaître financièrement l'existence de ces métiers du Soins & du Lien. Est-ce dû à une forte féminisation de ces métiers que les salaires sont bas ? Les femmes seraient-elles à vos yeux moins méritantes que les hommes ?

Que dire également de toutes et tous nos Collègues qui semblaient oublié-e-s de la Conférence des Métiers et qui pourtant oeuvrent à la protection de nos concitoyens les plus fragiles : Assistants Familiaux, Agents Administratifs, Maîtresses de Maison, Agents de la MDPH, Veilleurs de Nuit, Agents Techniques, Assistants Maternels...

Désormais, c'est toute la filière qui est oubliée.

Nous entendons souvent dans les analyses des médias que « les Français éprouvent une certaine défiance envers leurs dirigeants, voire les élites en général » (Cf. *Les Gilets Jaunes*). Mais, avec un tel retournement de situation depuis le 18 février, comment pensez-vous que nos Collègues Agents du Social & Médico-Social vont pouvoir se remobiliser si elles/ils ne peuvent **même plus croire en la parole donnée par Le Chef du Gouvernement ?**

Quel que soit le bord politique des gouvernements, les Agents du Social & Médico-Social ont toujours respecté et fait appliquer les lois et les politiques sociales. Notre Syndicat aussi respecte les Lois de la République car nous sommes, toutes et tous, foncièrement Républicains (*l'adjectif, pas le parti politique*).

Mais là, c'est quelque chose d'inédit qui est en train de se passer : **en même temps vous promettez un CTI et en même temps vous le supprimez !!!**

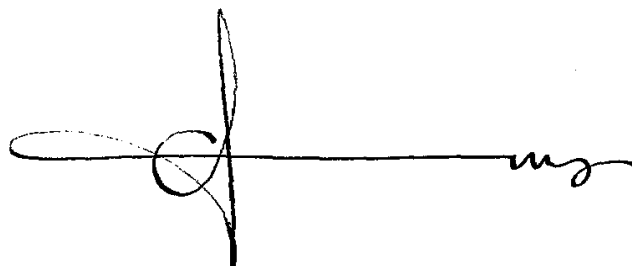
Monsieur le Premier Ministre, **afin de retrouver la confiance perdue** entre les Fonctionnaires Territoriaux et assimilés du Social & Médico-Social et le Gouvernement, nous souhaitons simplement que le texte de Loi et son Décret d'Application soient conformes à vos annonces du 18 février et que les Collègues Assistants Familiaux, Agents Administratifs, Maîtresses de Maison, Agents de la MDPH, Veilleurs de Nuit, Agents Techniques, Assistants Maternels ne soient pas exclus de cette revalorisation de leur rémunération.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Pour le Syndicat CGT
Du Conseil Départemental de l'Aveyron,**

**La Secrétaire du CHSCT,
Mme Claire CARRETTE**

**Le Secrétaire Général,
M. Cédric MORS**



Copie à :

DGCL

Mme La Préfète de l'Aveyron

M. Stéphane MAZARS, Député

Mme Anne BLANC, Députée

M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron

M. Jean-Philippe ABINAL, Vice-Président chargé du Personnel

M. Jean-François MONIOTTE, DGS

M. Xavier CARLES, DRH

Mme Laure VALADE, DGA du Social